

CONSEIL MUNICIPAL DE MEOUNES-LES-MONTRIEUX

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2020 (Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le deux juillet deux mil vingt à dix-huit heures trente, le conseil municipal, s'est réuni, salle du CONSEIL de Méounes-lès-Montrieux, sous la présidence de M. Jean-Martin GUISIANO, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENTS : M. Jean-Martin GUISIANO, M. Joël PERENON, Mme Patricia VIGIER, M. Philippe BREL, Mme Colette LANGLET, M. Philippe OZENDA, Mme BARIDON Chantal, Mme Simone CALLAMAND, Mme Christiane NICOLIN, Mme Christine PERENON, M. Pascal COGORDAN, M. Stéphane TRETOLA, M. Patrick PEQUIGNOT, Mme Eloïse GION, M. Franck NICCOLETTI, M. Karl DEMERCASTEL, Mme Anne THIBAUT.

POUVOIRS :

- Mme Mireille ASTIER-CUCCHI a donné pouvoir à Mme Simone CALLAMAND
- M. Erwan JAEN a donné pouvoir à M. Philippe OZENDA

DATE DE CONVOCATION : 25 juin 2020.

M. Joël PERENON a été désigné secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR

1. Vote des comptes de gestion 2019
2. Vote du compte de gestion de dissolution 2020 du budget annexe
3. Vote des comptes administratifs 2019
4. Affectation des résultats
5. Vote du budget primitif 2020
6. Vote des taux 2020
7. Vote des subventions aux associations
8. Subventions façade
9. Participation communale aux classes découvertes
10. Amendes de police 2020 : demande de subvention
11. Commission communale des Impôts Directs
12. Commission de contrôle de la régularité de la liste électorale
13. ASA du Canal du Gapeau
14. Convention SPA pour la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants
15. Attribution de l'indemnité forfaitaire de confection des documents budgétaires
16. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
17. Droit à la formation des élus
18. Rapport des délégations

1. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2019

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes de gestion 2019 du comptable qui n'ont appelé aucune observation, tant pour le budget principal que pour le budget annexe.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2020 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a transféré les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement à la communauté d'agglomération Provence verte à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion de dissolution 2020 du budget annexe arrêté au 31 mars 2020.

3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes administratifs 2019 du budget principal qui a été clôturé toutes sections confondues avec 2 801 875.51 € de recettes émises pour 2 526 235.61 € de dépenses réalisées, soit un résultat de 275 639.90 €.

INVESTISSEMENT

Prévisions budgétaires 2019 :	1 609 170.41 €
Titres émis :	379 779.26 €
Mandats émis :	294 984.84 €
Résultats de l'exercice :	84 794.42 €

FONCTIONNEMENT

Prévisions budgétaires 2019 :	2 804 408.15 €
Titres émis :	2 422 096.25 €
Mandats émis :	2 231 250.77 €
Résultats de l'exercice :	190 845.48 €

Le résultat en fonctionnement de 190 845.48€ additionné aux résultats antérieurs de 438 676.30€, permet de clôturer l'année avec un excédent de 678 681.03 €.

De même le conseil municipal a voté à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe qui a été clôturé toutes sections exploitation et investissement confondues avec 188 118.84 € de recettes réalisées pour 140 136.46 € de dépenses réalisées, soit un résultat de + 47 982.38 € qui s'ajoute aux résultats antérieurs de 445 789.61 € pour clôturer l'exercice 2019 à +493 771.99 €.

C'est cet excédent qui va être reversé à la communauté d'agglomération Provence verte, répartis entre l'exploitation : + 90317.48 € et l'investissement : + 403 454.51 € dès que les délibérations concordantes auront été rédigées.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Inscrire 159 494.17 € à l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
- Inscrire en report à nouveau 519 186.86 € en résultat de fonctionnement
- Inscrire en report à nouveau 88 984.81 € en déficit d'investissement

5. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets primitifs 2020 qui peuvent se résumer ainsi :

- Recettes de fonctionnement : 2 891 740.34 €
- Dépenses de fonctionnement : 2 891 740.34 €

- Recettes d'investissement : 2 023 130.66 €
- Dépenses d'investissement : 2 023 130.66 €

6. VOTE DES TAUX 2020

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti 18,98 %
- Taxe sur le foncier non bâti 81.87 %

7. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions aux associations suivantes :

ADAMAVAR	120,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU VAL D'ISSOLE	300,00
ASA DU CANAL DU GAPEAU (section Martinet/Camp Long)	2 500,00
ASL DES ARROSANTS	3 500,00
BLEUETS DE FRANCE	150,00
CERCLE D'ETUDE ET DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MEOUNAIS	500,00
CHAPERLIPOPETTES	200,00
CLUB MEOUNAIS D'ARTS PLASTIQUES	150,00
ENSEMBLE VOCAL DE MEOUNES	1 800,00
FAMILLES RURALES	500,00
FANTASIA	2 000,00
FNACA	100,00
LA BOULE MEOUNAISE	3 000,00
LES JARDINS FAMILIAUX ET SOLIDAIRES	850,00
MÉMOIRE ET SANTE	500,00
PATRIMOINE MEOUNAIS	1 200,00
PATCHWORKCULTUR'AILES (PWA)	380,00
PUPILLE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP 83)	200,00
QI GONG - TAI JI	1 200,00
RANDO MEOUNES	300,00
SECOURS CATHOLIQUE	200,00
SEL'ISSOLE	50,00
SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT	400,00
UNION SPORTIVE DU VAL D'ISSOLE	600,00
USEP	1 275,00

8. SUBVENTIONS FAÇADE

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'attribution d'une subvention façade de 1 300 € pour les travaux de ravalement des propriétés suivantes :

- 8, impasse St-Antoni – M. NAZROO
- 55, route de Brignoles – Mme POUPENEY

9. PARTICIPATION COMMUNALE AUX CLASSES DECOUVERTES

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une participation de 4 700 € aux classes découvertes de l'école Joseph DUCRET pour l'exercice 2020.

10. AMENDES DE POLICE 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal a décidé de déposer une demande de subvention 2020 au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental, pour la signalétique de réduction de la vitesse y compris coussins berlinois, d'interdiction de la traversée de Méounes aux poids lourds et du changement du sens de circulation aux abords de l'école.

La dépense totale représente 15 000 € HT pour laquelle 5 000 € ont été demandés.

11. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de présenter la liste suivante pour la composition de sa commission communale des impôts directs :

• Jean-Martin GUISIANO – 1130, La Grave	Maire
• Patricia VIGIER – 38, Les Mas du Cros de l'Estang	Adjoint délégué
• Simone CALLAMAND – 33, route de Brignoles	Titulaire
• Gilbert ROUBAUD – Route de Signes	Titulaire
• Colette LANGLET – Le Peyrougier	Titulaire
• Alain GROULIER – Les Espréveires	Titulaire
• Jean-Pierre REGIMBAUD – Route de Brignoles	Titulaire
• Bernard SANS – chemin de Planesselve	Titulaire
• Jean-François MASSUE – Peyrougier	Titulaire
• Stéphane TRETOLA – 8, Grand'Rue	Titulaire
• Michel MEIFFRET - Planestel	Titulaire
• David SOLEU – chemin de St-Lazare	Titulaire
• Sébastien ANELLO – route de Toulon	Titulaire
• Pierre FOUQUES – 13, route de Toulon	Titulaire
• Pierre BILLO – Quartier Barrare	Titulaire
• Bruno BOURGES – 6, route de Toulon	Titulaire
• Joël PERENON – 1844, quartier Beaumaran	Suppléant
• Jean-Luc CHIOTTI – quartier La Coste	Suppléant
• Mireille CUCCHI – Les Auguspins	Suppléant
• Frédéric DONAT – 5, route du Toulon	Suppléant
• Jean LACAZE – 1470, quartier Baumont	Suppléant
• Christian PAVONE – Le Cros de l'Estang	Suppléant
• Claude SABATIER – 5, Les Mas de Peyrougier	Suppléant
• Alexandre GALL – 59, quartier la Servi	Suppléant
• Muriel BOSCA – 2709, le Haut des Auguspins	Suppléant
• Erwan JAEN – 2556, Les Lingoustières	Suppléant
• Franck NICCOLETTI – place de l'Eglise	Suppléant
• Michel MOLLE – La Bastide Bleue – Planesselve	Suppléant
• Nadine POGGIOLI – route du Stade	Suppléant
• Alexis RUIZ - Beaumaran	Suppléant
• Claude SANCHEZ – Le Collet St-Lazare	Suppléant
• Albert CIMETIERE – Les Mas de Peyrougiers	Suppléant

12. COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA RÉGULARITÉ DE LA LISTE ÉLECTORALE

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité les personnes suivantes pour siéger à la commission de contrôle de la régularité de la liste électorale :

- Eloïse GION
- Stéphane TRETOLA
- Franck NICCOLETTI
- Karl DEMERCASTEL
- Anne THIBAUT

13. ASA DU CANAL DU GAPEAU

Le conseil municipal a modifié à l'unanimité les représentants à l'ASA du CANAL du GAPEAU : Pascal COGORDAN – titulaire et Joël PERENON – suppléant.

14. CONVENTION SPA POUR LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de conventionner avec la SPA, pour l'équivalent de 500 €/an correspondant à 10 chats ou chattes, capturés, identifiés et stérilisés.

La gestion de cette convention est réalisée par les CHAPERLIPOPETTES de ROCBARON

15. ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal a décidé d'attribuer l'indemnité forfaitaire de confection des documents budgétaires au receveur municipal de BRIGNOLES, qui se monte à 45.73 € par an.

16. ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'admettre 22 004.93 € en non-valeur, 2.69 € en créances minimales et 26.60 € en créances éteintes.

17. DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'allouer 2 % du montant total des indemnités de fonction attribuées aux élus pour leur droit à la formation.

18. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

Le conseil municipal est informé que :

La commune de Méounes-les-Montrieux n'a pas exercé son droit de préemption pour les aliénations suivantes :

• F225	Rue Basse	0ha 00a 45ca
• F143-324	Saint-Antoni	0ha 00a 55ca
• F217	Saint-Michel	0ha 01a 41ca
• F246	Saint-Michel	0ha 00a 49ca
• C1234-1235	Midi de Saint-Lazare	0ha 19a 63ca
• A905	La Poulaque	0ha 23a 64ca
• C1160	Les Ferrages	0ha 09a 23ca
• F41	Le Village	0ha 01a 45ca
• F370-372-374-375-377-392-427-580-583	Saint-Antoni – Le Vallon	0ha 11a 70ca
• F465-463	Saint-Michel	0ha 00a 92ca

La commune n'a pas exercé son droit de préemption commercial sur les cessions suivantes :

- Fonds de commerce LA BELLA CIAO – 49 route de Brignoles
- Fonds de commerce METS INN STAGE – 59 route de Brignoles

Décision d'ester en justice :

- Préfecture du Var contre commune de Méounes-les-Montrieux (PC accordé à M. Jacques TOUCAS)

Le prochain conseil municipal aura lieu le 10 juillet à 7h30 pour la désignation des délégués et suppléants de la commune aux élections sénatoriales.